

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 40 (1969)

**Heft:** 9

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLe ANNÉE

Parait une fois par mois

Nº 9 Septembre 1969

## SOMMAIRE

Le Comité de l'ADIJ au travail — L'ADIJ réanime sa Commission forestière — Le « Berne-Loetschberg-Simplon », aujourd'hui et demain — La formation horlogère

## Le Comité de l'ADIJ au travail

*Le Comité de l'ADIJ s'est réuni le 10 septembre à Bévilard sous la présidence de M. René Steiner. Il a alloué une série de subventions, notamment une de 3000 fr. pour le raccordement au réseau d'eau et d'électricité de trois fermes de la commune de Soulce et une autre de près de 1000 fr. pour la construction d'une barrière entre un terrain de camping et l'étang des Royes (commune de Saignelégier). Il a donné compétence au Bureau de commander une réédition de l'ouvrage du Centre de recherches en anthropologie régionale de l'Université de Genève sur les « Villes et campagnes du Jura » et la « Situation démographique du Clos-du-Doubs ».*

*M. Salomoni, inspecteur forestier à Moutier, rapporta sur la « réanimation » de la Commission forestière de l'ADIJ, qui s'appellera « Commission des forêts et du bois ». Le président en sera M. Salomoni, qui aura notamment pour collaborateurs M. J.-P. Farron, conservateur des forêts du Jura, et M. G. Letté, adjoint.*

*M. René Steiner fit un exposé sur le trafic voyageurs franco-suisse à Delle, qui reste minime dans les deux paires de directs, malgré un assez important service d'abonnés le matin et le soir. Quant au trafic marchandises, il est en progression, A Bourogne, l'aménagement des installations portuaires semble ne plus progresser depuis un certain temps, mais on reste optimiste, à la Chambre de commerce de Belfort, quant à l'avenir du port fluvial. D'importantes discussions viennent d'avoir lieu à Paris à ce sujet.*

*Le Comité de l'ADIJ est revenu sur sa décision d'adresser une requête au BLS en vue de la suppression de la surtaxe sur le tronçon Moutier-Granges. Cette suppression est prévue pour la reprise du BLS par la Confédération.*

*Après avoir souhaité que l'acceptation des articles constitutionnels sur le droit foncier et l'aménagement du territoire permette à la Confédération d'assurer une meilleure coordination entre les plans d'aménagement des cantons, le Comité de l'ADIJ a chargé le Bureau de prendre position, au moment opportun, contre l'initiative Schwarzenbach concernant la limitation de la main-d'œuvre étrangère, de manière à défendre les intérêts supérieurs de l'économie jurassienne.*

ADIJ